



CSA SJ du 07 janvier 2025

Notre déclaration liminaire

En cadeau pour les fêtes de fins d'année les agents du ministère de la justice ont reçu un nouveau ministre, Gérald DARMANIN. Après n'avoir eu de cesse d'attaquer l'institution judiciaire lorsqu'il était place Beauvau, notamment en soutenant un rassemblement dont le mot d'ordre était « le problème de la police c'est la justice » ce dernier a affirmé vouloir « soutenir » les agents de ministère. La CGT n'est pas dupe et cette nouvelle année 2025 s'ouvre par la continuité des combats menés en 2024, notamment sur l'avenir du statut des DSGJ. Ce CSA est l'occasion de rappeler en propos liminaires les revendications que nous portons à ce sujet :

- la tenue de ses engagements par la DSJ en ouvrant des négociations pour l'instant prévues le 11 février 2025 ;
- le pouvoir exclusif pour les directeurs de leur responsabilité et attributions, les magistrats devant être recentrés sur leurs missions de dire le droit et trancher les litiges ;
- l'ouverture de discussions sur la gouvernance des juridictions ;
- une revalorisation indiciariaire conséquente.

Concernant le point à l'ordre du jour, les ordonnances provisoires de protection immédiate, nous rappelons notre inquiétude sur les conséquences de ce décret auprès de nos collègues dont la surcharge de travail les accable déjà. Il est évident qu'une telle réforme aura un impact non négligeable sur les conditions de travail déjà fortement dégradées au sein des juridictions. Les collègues vont une fois de plus devoir absorber une nouvelle procédure, qui, contrairement à ce qui avait été indiqué, donnera lieu à une décision susceptible de recours par la voie de la rétractation, alors que les moyens au sein des juridictions ne cessent de diminuer. Nous craignons que la multiplication des procédures pour répondre à l'impératif de l'urgence dans les conditions actuelles des juridictions, soit un effet de manche politique.

Enfin, en cette journée commémorative des attentats contre Charlie Hebdo, la CGT continuera de lutter pour la défense de toutes les libertés, particulièrement la liberté d'expression.

Vos représentant.e.s CGT